



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 9 JUIN 2010**

Affiché le 17 Juin 2010

**Etaient présents ou représentés : 24**

M. Christian BUNZ, Mmes et MM Sylvie MERMILLOD, Marie-Louise JACQUET, Nathalie VESIN, Philippe COUTTY, Christian ROUSSEAU, Isabelle GRANDMOTTET (procuration), Louis-Jean REVILLARD, Louis JACQUEMOUD, Claire SUBLET (procuration), Catherine JUNG, Renaud DEBORNE, Nelly MAKTAV, Jean PALLUD, Alexandra MEYER, Solange PAIREL, Cédric DECHOSAL, Raymonde DEMOLIS (procuration), Frank GIBONI (procuration), Brigitte CARLIOZ (procuration), Bernard DESBIOLLES, Monique LANGIN, Fabienne BERTHOUD, Catherine CHALLANDE.

**Etaient absents excusés** : MM Jean-Loup GALLAND, Jean-Michel AILLOUD, Jean-Marc VIDAL

*Date de la convocation du Conseil Municipal : le 3 Juin 2010*

Madame Sylvie MERMILLOD a été désignée Secrétaire.



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter treize délibérations concernant les affaires suivantes :

- ⇒ Acquisition de terrain à M et Mme Fernand REY dans le cadre des Travaux de Sécurisation aux abords des Ecoles.
- ⇒ Travaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunications  
réalisés par SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) relatifs à la Requalification de la Traversée de Cruseilles et à la Sécurisation des Abords des Ecoles.
- ⇒ Demandes de subventions pour les projets ci-après :
  - Sécurisation aux abords des Ecoles : sur Réserve Parlementaire du Député ACCOYER, au Conseil Général
  - Piste d'Athlétisme : sur Réserve Parlementaire du Député au Conseil Général à Jeunesse et Sports
  - Acquisition et aménagement des locaux Ex-Shopi : sur Réserve Parlementaire du Député
  - Parking Rue de la Charrière : sur Réserve Parlementaire du Sénateur HERISSON.
- ⇒ Convention avec l'Entreprise MITHIEUX pour Réaménagement d'un site à vocation agricole.
- ⇒ Litige C.DIS concernant la PVR CHAMPION : Défense des intérêts de la Commune.
- ⇒ FISAC : participation de la Commune sur 3 dossiers.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal accepte les propositions ci-dessus.



✓ **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 MAI 2010**

Pas d'observation : il est adopté **PAR 23 VOIX POUR** (1 ABSTENTION)

✓ **COMPTES ADMINISTRATIFS 2009**

Les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire font apparaître les résultats ci-après :

**Budget Principal**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	1 820 575,07	4 818 536,01	Excédent : 2 997 960,94
<b>Section d'Investissement</b>	6 459 813,65	5 004 369,28	Déficit : 1 455 444,37
<b>Résultats cumulés</b>	8 280 388,72	9 822 905,29	Excédent : 1 542 516,57

**Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
<b>Section de Fonctionnement</b>	10 274,78	24 652,50	Excédent : 14 377,72
<b>Section d'Investissement</b>		NEANT	

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire a quitté la salle consulaire et Madame Sylvie MERMILLOD a pris la présidence.

Les comptes Administratifs 2009 ont été approuvés :

- Budget Général : **par 22 voix Pour** (1 abstention)
- SPANC : **par 23 voix Pour**

Monsieur le Maire a repris la présidence de la séance.

✓ **Comptes de Gestion 2009**

Les comptes de gestion du Budget Principal et du SPANC, établis par Monsieur le Trésorier de la Commune, étant le reflet exact des Comptes Administratifs, ont été approuvés **par 24 voix Pour.**

✓ **Bilan des acquisitions et cessions immobilières en 2009**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le bilan des opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2009.

Ce bilan, qui sera annexé au Compte Administratif 2009, retrace, les opérations foncières ci-après :

- ⇒ acquisition des parcelles situées entre la Grand'rue et la Rue de la Charrière, appartenant à ISL et SCI Laury, pour un montant global de 300 000 €, auquel s'ajoutent les frais notariés pour 5 054,20 €
- ⇒ acquisition des propriétés des Consorts BOUCHET, situées entre la Grand'Rue et la Rue de l'Uche, pour un montant global de 792 000 € et 11 335,44 € de frais notariés.
- ⇒ acquisition au Département de la Haute-Savoie d'un bâtiment ancien pour aménagement du parking du Pontet, pour une valeur de 30 000 € et 1 871,75 € de frais notariés.

- ⇒ acquisition des locaux de l'Ex-Shopi pour un montant de 750 000 €.
- ⇒ acquisition d'une parcelle appartenant à M. Jean-Pierre BOUCHET, située Place du Noiret, pour 228,67 € et 547,92 € de frais notariés.
- ⇒ frais notariés d'un montant de 1 438,61 € correspondant à la régularisation foncière qui a été faite entre l'OPAC et la Commune, Place de la Fontaine et Secteur des Ebeaux ;
- ⇒ cessions de terrain à M. BUZARE Dominique pour un montant de 352 €  
à ADELAC pour un montant de 25 €.

### ✓ Attribution de subventions

Le Conseil Municipal donne son accord pour attribuer les subventions suivantes :

#### à l'unanimité,

- ⇒ Comité des Fêtes : 4 000 €
- ⇒ Cinébus : 1 000 €

#### Par 23 voix Pour (1 contre)

- ⇒ pour le Festival « à la Croisée des Cuivres » : 10 000 €

### ✓ TRAVAUX

#### ⇒ REQUALIFICATION DE LA GRAND'RUE :

##### ↳ *Participation de Mme PALLUD pour comblement de caves*

Lors de la réalisation des réseaux dans la Grand'Rue, l'entreprise intervenante a découvert deux caves sous un trottoir. Pour des raisons techniques, ces caves ont été comblées avec l'accord de la propriétaire, Mme Jacqueline PALLUD, qui a accepté de prendre en charge 50% des dépenses afférentes.

C'est donc une somme de 5 000 € qu'elle s'est engagée à rembourser à la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de mettre en recouvrement cette participation en émettant un titre de recettes à l'encontre de Mme PALLUD.

##### ↳ *Avenant n° 1 au contrat de Maîtrise d'œuvre passé avec le Groupement Ilex/Cap Vert Infra*

Il est rappelé qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le Groupement ILEX/CAP VERT INFRA pour les travaux de requalification de la traversée de Cruseilles.

L'avenant n° 1 à ce contrat de maîtrise d'œuvre a pour objet :

- la fixation du forfait de rémunération définitif faisant suite à l'approbation du coût prévisionnel définitif.
- la prise en compte des études complémentaires réalisées.  
En effet, dans un souci d'unité dans la conception des aménagements du bourg-centre, suite à la réalisation de réseaux par la CCPC sur le secteur Route du Suet/Route de l'Usine, et à des acquisitions foncières, la Commune a décidé d'intégrer les études suivantes :
  - la place de la Mairie avec son passage avec la place de l'Eglise,
  - la Route du Suet / Route de l'Usine,
  - la place de la Charrière,
- la prise en compte des adaptations de l'aménagement, adoptées afin de respecter le plus possible les règles d'accessibilité aux commerces des personnes à mobilité réduite.
- la création d'un giratoire à l'intersection de la Route d'Annecy et de la Rue des Grands Champs.

Le montant de cet avenant en plus-value s'élève à 59 027.04 € HT soit 70 596.34 € TTC.

Le montant du marché initial de 145 800 € HT soit 174 376.80 € TTC, est porté à 204 827.04 € HT soit 244 973.14 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 Juin 2010, a accepté cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec le Groupement Ilex/Cap Vert Infra.

#### ↳ *Avenants sur marchés de travaux*

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'un groupement de commandes entre la Commune, le Seleq 74 et la CCPC a été constitué.

Suite à des opportunités foncières et d'organisation de chantier du fait de la réalisation de réseaux humides par la CCPC sur des zones attenantes aux travaux, la Commune a décidé d'inclure dans les travaux le tronçon Route du Suet / Route de l'Usine (jusqu'à la Route de l'Arthaz) et l'aménagement du parking de la Charrière.

Ces travaux engendrent une plus-value sur les lots 1 et 2.

- Avenant n° 1 au lot 1 - Terrassement et réseaux - attribué au groupement MITHIEUX TP / MEGEVAND / BAISIN

Il est rappelé que le marché de travaux contracté par le groupement de commandes avec le groupement d'entreprises MITHIEUX/MEGEVAND/BAISIN s'élève à 2 482 674,90 € HT soit 2969 279,18 € TTC

(dont la partie attribuée à la Commune s'élève à 426 653,20 € HT soit 510 227,23 € TTC).

Pour ce lot 2 maîtres d'ouvrage sont concernés (SELEQ et CCPC).

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 4 juin 2010 a accepté l'avenant n° 1 au marché de groupement d'entreprises MITHIEUX/MEGEVAND/BAISIN qui se décompose comme suit :

- travaux Commune de CRUSEILLES :	montant inchangé
- travaux SELEQ 74	+ 31 965,00 €
- travaux CCPC tranche ferme	+154 507,64 €
- travaux CCPC tranche conditionnelle	- 57 919,04 €

Le montant total du marché est donc porté à 2 611 228,50 € HT soit 3 123 029,29 TTC.

- Avenant n° 1 au lot 2 - Aménagement de surface - attribué au groupement DE FILIPPIS/ALPES PAVAGE/EUROVIA ALPES

Il est rappelé que le marché de travaux contracté avec le groupement d'entreprises désigné ci-dessus s'élève à 2 020 092,90 € HT soit 2 416 031,11 € TTC et concerne uniquement la Commune.

L'avenant correspondant en plus-value est de 135 159,24 € HT soit 161 650,45 € TTC.

Le montant du marché est amené à 2 155 252,14 € HT soit 2 577 681,56 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 juin 2010, a accepté cet avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

#### ⇒ **SECURISATION AUX ABORDS DES ECOLES**

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'un groupement de commandes a été créé entre la Commune et SYANE (Seleq 74) pour les travaux de Sécurisation aux abords des écoles.

Une procédure adaptée au nom du groupement a été lancée le 26/04/2010.

L'annonce est parue dans le Dauphiné Libéré, sur notre plateforme de dématérialisation mp74.fr, sur notre site internet cruseilles.fr, et affichée en mairie.

La date limite de remise des offres était fixée au 19/05/2010 à 12h00.

15 plis sont arrivés dans les délais (6 pour le lot 1, 4 pour le lot 2, 2 pour le lot 3 et 3 pour le lot 4).

Les plis ont été ouverts le 20 mai 2010 et au vu des critères de sélection énoncés dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 4 juin 2010, a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Terrassement et Réseaux - Groupement MEGEVAND/BAISIN pour un montant de  
**495 320,20 € HT, soit 592 402,96 € TTC (travaux Commune)**  
157 003,80 € HT, soit 187 776,54 € TTC (travaux SYANE)
- Lot n° 2 : Revêtements de surface - Bordures - Entreprise SCREG SUD-EST pour un montant de  
**641 360,92 € HT, soit 767 067,66 € TTC (travaux Commune)**  
12 395,45 € HT, soit 14 824,96 € TTC (travaux SYANE)
- Lot n° 3 : Génie électrique - Equipements - Entreprise SER2E pour un montant de  
220 309,50 € HT, soit 263 490,16 € TTC (travaux SYANE)
- Lot n° 4 – Espaces verts - Mobiliers urbains - Entreprise MILLET Paysage, pour un montant de  
**192 876,08 € HT, soit 230 679,79 € TTC (travaux Commune)**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, prend acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés des lots n° 1, 2 et 4, le lot n° 3 étant directement traité par le SYANE.

#### ⇒ AMENAGEMENT DU STADE DES EBEAUX

Le projet de réaménagement du stade des Ebeaux, porté par la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES, consiste à réaliser un terrain en gazon synthétique en remplacement du terrain en stabilisé, de reprendre le terrain en gazon naturel en adaptant ses dimensions aux normes actuelles, d'adapter le système d'éclairage, de reconstruire un vestiaire et des tribunes, d'aménager une piste de course, des couloirs d'athlétisme, une zone de saut et de lancer.

La 1<sup>ère</sup> tranche à entreprendre comprend le terrain synthétique et son éclairage, la reprise du terrain en herbe, ainsi que les aménagements d'athlétisme pour le compte de la Commune.

Pour des raisons budgétaires, la CCPC a différé la réalisation de cette 1<sup>ère</sup> tranche. Ainsi, devant l'intérêt indéniable de pouvoir disposer à court terme d'un terrain synthétique, pour le football, bien sûr, mais aussi pour améliorer les conditions de pratique du sport par les scolaires et collégiens, la Commune de CRUSEILLES a proposé à la CCPC de lui avancer la somme nécessaire afin de permettre une réalisation dès septembre prochain.

L'emprunt nécessaire a été inscrit au Budget Primitif 2010 de la Commune.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin dernier, la CCPC a délibéré en faveur de la proposition communale avec remboursement intégral en 2011.

Coûts estimatifs des travaux :

- Création d'un terrain synthétique (maîtrise d'ouvrage CCPC) : 573 036,55 € HT.
- Construction d'une piste de course, des couloirs d'athlétisme, d'une zone de saut et de lancer (maîtrise d'ouvrage Commune) 133 692,00 € HT
- L'éclairage du stade sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du SYANE, qui ne rentrera pas dans le groupement pour des raisons de planning du programme – coût de 230 904,00 € HT pris en compte directement par le SYANE.
- Une tranche conditionnelle est prévue dans le dossier d'Appel d'Offres, relative au terrain en gazon naturel, qui sera éventuellement réalisée dès le printemps 2011 en fonction des prix obtenus (maîtrise d'ouvrage CCPC) - coût de 273 571,00 € HT

Le Conseil Municipal, **par 23 Pour** (1 abstention) :

- donne son accord pour constituer un groupement de commandes de maîtres d'ouvrage entre la Commune de CRUSEILLES et la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES, afin de faciliter la réalisation conjointe des deux chantiers,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes qui définira les modalités de son fonctionnement (désignation du coordonnateur, clés de répartition des dépenses, signature des marchés...)

- En ce qui concerne la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes concernant ces travaux :

Les résultats du vote du Conseil Municipal sont :

Votants : **24** Ont obtenu : Christian BUNZ membre titulaire : **24 voix**  
Renaud DEBORNE membre suppléant : **24 voix**

⇒ **AMENAGEMENT DE L'EX-MAGASIN SHOPI : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE**

Dès l'achat par la Commune de l'ex-magasin SHOPI, et considérant que le projet initial de division des locaux envisagé par le vendeur pouvait être repris en l'état, des contacts ont été tout naturellement pris avec le bureau d'études HB Ingénierie, auteur dudit projet, pour obtenir certaines précisions et informations.

Aussi, il a été demandé à ce bureau de nous proposer sa meilleure offre pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement à réaliser.

Considérant qu'une partie de leur intervention avait déjà été exécutée, le bureau HB Ingénierie a présenté une offre de maîtrise d'œuvre pour un coût limité.

Cette offre, d'un montant de 8 000 €HT, a été acceptée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre établie avec le bureau HB Ingénierie.

## **FONCIER**

⇒ **APPARTEMENT DU TRESORIER**

↳ *Avenant pour remise du logement à disposition de la commune*

Suite au départ de Monsieur IDIRI, Trésorier de CRUSEILLES, la Commune a adressé un courrier à Monsieur le Trésorier Payeur Général lui faisant part de son souhait de mettre fin, d'un commun accord, au bail relatif à l'appartement occupé par ce dernier.

Par courrier en date du 9 avril 2010, Monsieur le Trésorier Payeur Général donne une suite favorable à cette demande avec effet au 5 juillet 2010.

Un avenant n°2 a été établi. Il a pour objet de constater la remise à disposition de la Commune du logement devenu inutile à l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant n° 2 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

↳ *Vente de l'appartement*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour mettre en vente cet appartement de type V avec ses annexes (garage, cave) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour trouver un acquéreur aux meilleures conditions de prix.

⇒ **BAIL COMMERCIAL AVEC LE MAGASIN « LES SECRETS D'HORTENSE »**

*(Madame Sylvie MERMILLOD n'a pas pris part à cette délibération)*

Suite à l'acquisition des locaux aux consorts BOUCHET, il y a lieu de régulariser la situation commerciale du magasin « Les Secrets d'Hortense ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour établir un bail à loyer commercial, d'une durée de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2010 jusqu'au 31 mars 2019, avec Madame Fabienne PEDAT pour l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de vêtements et d'accessoires, sous l'enseigne « Les Secrets d'Hortense », fixe à 500 € le loyer mensuel qui sera actualisé annuellement au 1<sup>er</sup> avril, sur la base de l'Indice du Coût de la Construction (ICC du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 : 1507) et autorise Monsieur le Maire à signer ledit bail.

## ⇒ **MAGASIN DE PRODUCTEURS**

Afin de permettre l'installation d'un magasin de producteurs à CRUSEILLES, il a été proposé au groupement d'agriculteurs concernés de mettre à sa disposition le local du Syndicat d'Initiative. Celui-ci, après avoir étudié le projet, en serait d'accord et demande des engagements de la part de la Commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- accepte la mise à disposition, pour une durée de 3 ans, du local du Syndicat d'Initiative au groupement de producteurs dénommé aujourd'hui « Association des producteurs en vente directe des Ussets et Bornes »,
- définit le montant mensuel de la location de ce local entre 400 et 450 €. Le montant exact sera fixé lorsque le coût des charges fixes sera connu,
- l'Association des producteurs prend le local en l'état et le met, à sa charge, aux normes sanitaires,
- l'occupation interviendra courant Septembre 2010 et l'ouverture du magasin est prévue pour Toussaint 2010.

## **AVENANT A LA CONVENTION BOUYGUES TELECOM**

Une convention d'occupation privative d'une dépendance du domaine public a été passée le 3 avril 1997 avec Bouygues Télécom concernant l'installation d'un pylône d'antennes et faisceaux hertziens aux Ebeaux.

Cette convention mentionne une indexation de la redevance basée sur l'indice du coût de la construction (ICC). L'indice de Révision des Loyers (IRL) se substitue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 à l'ICC.

L'avenant proposé modifie la clause indexation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le loyer payé en 2010 est de 5 169,74 €.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, n'a pas accepté cet avenant, considérant que l'IRL s'applique pour l'indexation des loyers à usage d'habitation, alors que l'objet de la convention concerne une mise à disposition de terrain pour installation d'équipements techniques.

## **SYNDICAT MIXTE DU SALEVE : Modification des statuts**

La Communauté de Communes ARVE et SALEVE pour les Communes d'Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Nangy, Pers-Jussy, Scientrier (elle est déjà adhérente pour les Communes de La Muraz, Monnetier-Mornex, Essert-Salève, Reignier-Esery), ainsi que les Communes de CERNEX et de FEIGERES, ont demandé leur adhésion au Syndicat Mixte du Salève.

De plus, pour préciser certaines compétences et adapter les statuts en fonction de l'adhésion de ces nouvelles collectivités, quelques modifications ont été apportées aux statuts antérieurs.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

→ approuve l'adhésion des Communes désignées ci-dessus,

→ n'accepte pas les modifications proposées aux statuts antérieurs compte tenu que la population prise en compte pour le calcul des contributions financières est la population DGF, qui, pour CRUSEILLES, est nettement supérieure à la population réelle.

## **MISE EN PLACE DU SERVICE « ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE »**

Ce service fonctionne depuis mars 2009 dans les locaux situés Immeuble « Le Mercure ».

Compte tenu de son succès, des démarches ont été entreprises auprès de la Caisse d'Allocations Familiales afin de mettre en œuvre le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) qui donne droit au versement de la prestation de service.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

→ décide de maintenir ce service,

→ accepte les termes de la convention d'objectif et de financement établie par la CAF

→ autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention qui prend effet du 1<sup>er</sup> Septembre 2009 au 30 Juin 2010.

## **ACCUEIL LOISIRS DURANT LES VACANCES D'ETE**

L'accueil se fera du 5 au 30 juillet puis du 16 au 27 août 2010,

- à la garderie périscolaire maternelle pour les enfants de 3 à 6 ans

- à la garderie périscolaire primaire pour les enfants de 6 à 12 ans.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à créer les postes nécessaires et adaptés en fonction des effectifs pour le bon fonctionnement de l'accueil loisirs.

## **INFORMATION SPANC**

Dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), assuré par le cabinet NICOT pour le compte de la Commune, la campagne des contrôles périodiques des installations, qui s'est déroulée sur 4 années, est aujourd'hui achevée.

Aussi, il y a lieu maintenant de décider des actions à mettre en œuvre pour poursuivre le travail entrepris, visant à inciter les propriétaires à mettre aux normes les installations qui seraient non conformes ou défectueuses.

Les fiches-actions proposées par le Cabinet NICOT sont présentées et expliquées en séance.

Le Conseil Municipal a fait les choix suivants :

→ continuation des contrôles périodiques pour 4 ans

→ mise à jour des règlements et plans

→ lancement d'un programme de réhabilitation (137 installations non-conformes, classées en rouge)

→ ne donne pas suite à la mise en place des opérations de vidange (tous les 4 ans)

→ n'applique pas, pour l'instant, les pénalités sur les installations non conformes : maintien du blocage de tout projet de travaux sur ces constructions non mises en conformité.



## **DELIBERATIONS NON PREVUES A L'ORDRE DU JOUR**



### **✓ ACQUISITION DE TERRAIN A M.ET MME FERNAND REY**

Le projet de Sécurisation aux abords des Ecoles empiète sur la propriété de M. et Mme Fernand REY, située Avenue des Ebeaux. Ce terrain est nécessaire pour organiser et sécuriser la circulation des bus venant de la Rue du Stade et se rendant devant le collège pour prendre en charge les élèves. Les propriétaires ont donné leur accord pour céder environ 18 m<sup>2</sup> à la condition expresse que la Commune s'engage à remettre en état le terrain et prenne en charge la pose d'un portail à commande électrique.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour l'acquisition du terrain appartenant à M. et Mme Fernand REY (la surface exacte sera déterminée par un document d'arpentage), accepte les conditions émises par les propriétaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concrétisant cette acquisition (document d'arpentage, acte notarié...)

**✓ TRAVAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS REALISES PAR SYANE (SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE) RELATIFS AUX OPERATIONS CI-APRES :**

⇒ **Requalification de la Traversée de CRUSEILLES :**

Suite aux opportunités foncières exposées lors de la présentation des avenants sur les marchés de travaux de cette opération, il est nécessaire de solliciter un financement complémentaire du SYANE.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement ci-après et s'engage à rembourser au SYANE les frais généraux et les 20 annuités correspondant à la participation de la Commune :

Montant estimatif des travaux	60 194 €
Participation financière de la Commune	42 366 €
Frais généraux	1 806 €

⇒ **Sécurisation aux abords des Ecoles - tranche 1 :**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le plan de financement du SYANE tel que défini ci-dessous et s'engage à lui rembourser les frais généraux et la participation financière de la Commune sous forme de 20 annuités :

Montant estimatif des travaux	273 786 €
Participation financière de la Commune	167 091 €
Frais généraux	8 214 €

**✓ DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS CI-APRES :**

⇒ **Sécurisation aux abords des Ecoles :**

- Un dossier pour un montant de travaux estimé à 2 110 355,81 € HT portant sur l'ensemble du projet est présenté au titre de la Réserve Parlementaire de M. Bernard ACCOYER, député,
- Une demande concernant les travaux de restructuration de l'avenue des Ebeaux desservant le Collège, estimés à 729 075,82 € HT, est présentée auprès du Conseil Général dans le cadre de sa compétence, au titre de la sécurisation au droit du Collège.

⇒ **Piste d'Athlétisme :**

- Un dossier est présenté auprès du Conseil Général pour un montant de travaux estimé à 148 799,86 € HT, compte tenu que cet équipement sera utilisé par les collégiens.
- Une demande sera également adressée pour ce même montant à M. le Député ACCOYER, au titre de sa Réserve Parlementaire.
- Une demande sera également adressée pour ce même montant à Jeunesse et Sports.

⇒ **Acquisition et aménagement des locaux ex-Shopi :**

Un dossier pour un montant estimatif de 905 101,31 € HT est présenté au titre de la Réserve Parlementaire de M. Bernard ACCOYER, Député.

⇒ **Création d'un cheminement piéton et places de stationnement entre la Grand'Rue et Rue de la Charrière :**

Une demande est présentée au titre de la Réserve Parlementaire de M. Pierre HERISSON, Sénateur, pour un montant estimatif de travaux de 37 888,90 € HT.

Pour ces demandes, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, sollicite des subventions les plus élevées possible et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

✓ **CONVENTION AVEC L'ENTREPRISE MITHIEUX POUR REAMENAGEMENT D'UN SITE A VOCATION AGRICOLE :**

La Commune met à disposition de l'Entreprise MITHIEUX TP, à titre gratuit, une zone de mise en dépôt des déblais issus du chantier « Requalification de la Grand'Rue ». La plus grande partie de la surface concernée n'étant pas mécanisable pour l'agriculture, la mise en place des déblais s'inscrit dans une opération de valorisation agricole visant à créer un tènement adapté à la fauche.

Le complément de remblais nécessaire sera assuré par cette entreprise exclusivement afin d'avoir une maîtrise générale des matériaux et du suivi du réaménagement.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour passer une convention avec l'Entreprise MITHIEUX afin de définir les conditions techniques de mise en dépôt des déblais issus du chantier de la grand'rue et autres, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

✓ **RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE PRESENTE PAR LA SOCIETE C.DIS POUR RESTITUTION DE LA PVR (PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX) PERÇUE PAR LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DU SUPERMARCHE CHAMPION. :**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à ester en justice et à défendre les intérêts de la Commune et mandate Maître Olivier GONNET comme Avocat pour assurer la défense de la Commune devant le Tribunal Administratif.

✓ **FISAC :**

Dans le cadre de la revitalisation du centre ville de Cruseilles, une subvention au titre du FISAC a été accordée à la Commune pour qu'elle apporte une aide aux commerçants souhaitant procéder à des travaux de modernisation et rénovation de vitrines, de modernisation des équipements de sécurité des points de vente et d'amélioration de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le comité de pilotage appelé à statuer sur les demandes, s'est réuni le 2 juin 2010 et a déclaré sur la Commune, 3 dossiers éligibles à ces aides.

⇒ Maison de la Presse (MOUCHET Danielle) pour un montant de 7 705,80 € (50% Commune/50% Etat), représentant 60% du coût des travaux éligibles (12 843 € HT)

⇒ Sarl la Table d'Hôtes (TILLIER Christian)

- pour un montant de 3 067,80 € (50% Commune/50% Etat), représentant 60% du coût des travaux éligibles (5 113 € HT)
- pour un montant de 5 737,60 € (50% Commune/50% Etat), représentant 80% du coût des travaux éligibles (7 169,51 € HT)

⇒ Brasserie GAUD (GAUD Noël)

- pour un montant de 12 000 € (50% Commune/50% Etat), représentant 60% du coût des travaux plafonnés à 20 000 € HT
- pour un montant de 7 214,40 € (50% Commune/50% Etat), représentant 80% du coût des travaux éligibles (9 018 € HT)

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour ces aides et demande à Monsieur le Maire de notifier ces attributions aux intéressés.

✓ **AFFAIRES DIVERSES**

⇒ **Information sur l'emprunt de 1 000 000 € réalisé par la Commune auprès de DEXIA Crédit Local :**

Taux 2,16 % sur une durée de 15 ans.

Ce prêt a été proposé dans le cadre de l'opération « Plan de relance professionnel BTP 2009 » dans laquelle Dexia Crédit Local s'est engagé aux côtés des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

⇒ **Remise d'un diplôme d'honneur aux anciens combattants :**

Dans le cadre de la Commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire des combats de 1940, de l'appel du Général de Gaulle, de la naissance de la France Libre et des premiers pas de la Résistance, Monsieur FALCO, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, a souhaité que soit remis par le Maire un diplôme d'honneur à chacun des anciens combattants.

3 personnes sont concernées sur la Commune : MM. Paul HUMBERT, Ernest BOUCHET et Jean-Claude JANNEKEYN.

La cérémonie de remise des diplômes a été fixée au **Vendredi 18 Juin 2010, à 11 heures, en Mairie.**

Le Conseil Municipal est invité à participer à cette manifestation.

⇒ **Remerciements**

- du collègue Louis Armand pour la subvention accordée dans le cadre de leur projet pédagogique
- de l'Association des Paralysés de France pour la subvention qui lui a été versée.